

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 FÉVRIER 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 03/02/2020 au 03/04/2021

Début de séance : 18h25

Secrétaire de séance : Jérôme BERNARD

Présents : 20

Procurations : 3

Votants : 23

### **DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/01 : PARTICIPATION FONDS « REGION UNIE » - ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF ET PROLONGATION DE L'AIDE N°2 « MICROENTREPRISES & ASSOCIATIONS »**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de participation au fonds « Région Unie » ;
- Autorise le Président à signer tout document afférant à la mise en œuvre de ces dispositions.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/02 : CONVENTIONS DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AVEC LES COMMUNES DE CHOMÉRAC, LA-VOULTE-SUR-RHÔNE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN ET LE POUZIN**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

Approuve la passation de conventions de gestion des zones d'activité économique transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec les communes de Chomérac, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Julien-en-Saint-Alban et Le Pouzin ;

- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature desdites conventions ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2021 de la Communauté d'Agglomération, au chapitre et articles prévus à cet effet.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/03 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS D'ASSURANCES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

Approuve la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de services de prestations d'assurances ;

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au groupement de commandes composé des membres suivants :
  - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
  - Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche.
- Approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- Approuve la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/04 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANT**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fournitures de carburant ;
- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au groupement de commandes composé des membres suivants :
  - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
  - Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche.
- Approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- Approuve la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/05 : CONVENTION D’AFFILIATION AVEC LA CENTRALE DE RÉFÉRENCIEMENT APPRO-VISION EN PRODUITS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

Approuve les termes de la convention d'affiliation avec la société APPRO-VISION annexée.

- Autorise le Président à signer ladite convention et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/06 : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE (SDE07) / ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AFIN D'ASSURER L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au groupement de commandes ayant pour objet l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, dont le coordonnateur est le SDE 07 ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage ;
- Autorise le Président à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins quantitatifs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, à fournir un mandat autorisant le coordonnateur à demander auprès de l'exploitant concerné les données de consommation de chaque contrat et à informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes ;

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/07 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve l'adhésion à AMORCE pour un montant de 640 €/an au titre de la compétence énergie ;
- Désigne Madame Anne Terrot-Dontenwill pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Olivier Naudot en tant que suppléant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;
- Inscrit le montant de la cotisation correspondante au budget primitif.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/08 : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT 07 (ALEC07) ET L'ASSOCIATION MOBILITÉ 07-26 DANS LE CADRE DU PROGRAMME PEND'AURA+**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention,**

- Approuve l'avenant à la convention partenariale entre la CAPCA, l'ALEC 07 et l'association Mobilité 07-26 dans le cadre du programme PEnD'Aura+ ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document s'y référant.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/09 : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention,**

- Approuve le montant de la contribution des ménages ayant bénéficié d'une visite mais ne souhaitant pas signer d'acte d'engagement à hauteur de 150 € ;
- Approuve l'acte d'engagement ci-annexé qui sera signé des ménages faisant appel à l'accompagnement du SPPEH ;
- Approuve l'attestation de visite ci-annexée qui sera signée des ménages qui bénéficient d'une visite mais ne souhaitent pas signer l'acte d'engagement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits documents pour le compte de de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, de la Communauté de Communes Val d'Eyrieux et de la Communauté de Communes Rhône Crussol avec les ménages bénéficiant d'un accompagnement ;
- Autorise Monsieur le Président à émettre les titres de recettes se rapportant à cette délibération, à savoir mobilier la contribution financière des ménages selon les modalités de l'attestation de visite ;

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/10 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA) ET LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DU-GUA FIXANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention financière ci-annexée entre la CAPCA et la commune de Saint-Julien-du-Gua concernée par le transfert de la compétence « eau potable »,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention conclue avec la commune de Saint-Julien-du-Gua.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/11 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA) ET LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT FIXANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention financière ci-annexée entre la CAPCA et la commune de Saint Sauveur de Montagut, concernée par le transfert de la compétence « eau potable » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention conclue avec la commune de Saint Sauveur de Montagut.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/12 : TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'EAU ET DE MAINTIEN DE RENDEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-SERRE**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Valide la réalisation des travaux d'économie d'eau et de maintien de rendement, sur Saint-Etienne-de-Serre tel que présenté ;
- Approuve le dossier de demande de financement pour ces travaux après de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil

---

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE**

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / [agglo@privas-centre-ardeche.fr](mailto:agglo@privas-centre-ardeche.fr) / [www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)

- Départementale de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche, pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution pour un montant de travaux estimé à 90 000 € HT ;
  - Sollicite Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche, pour l'obtention de l'aide financière la plus favorable et selon les modalités d'attribution pour ces travaux estimés à 90 000 € HT ;
  - Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution pour un montant de Travaux estimé à 90 000 € HT ;
  - Précise que cette opération sur le réseau d'eau potable sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable ;
  - Précise qu'il sera fait mention dans les pièces du cahier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/13 :OCAD3E – CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) ET CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES USAGÉES COLLECTÉES PAR LES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve les conventions ci-annexées à intervenir avec la société OCAD3E,
- Autorise le Président à signer lesdites conventions.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/14 :CONVENTION POUR L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOLS PAR LES HABITANTS DE GILHAC ET BRUZAC**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :** pour

Approuve la convention ci-annexée avec la CCRC permettant l'accès aux déchetteries de ladite communauté les habitants de Gilhac et Bruzac

- Autorise le Président à signer ladite convention

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/15 :ADHÉSION DE LA CAPCA POUR LA TOTALITÉ DE SON TERRITOIRE AU SYTRAD**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve l'adhésion de la CAPCA au Sytrad pour l'intégralité de son périmètre

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-02/16 :CONVENTION DE DÉPOTAGE À LA STATION D'ÉPURATION DE GRATENAS (PRIVAS) ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, L'ENTREPRISE ALLO SERVICES VIDANGE ET LA SOCIÉTÉ VÉOLIA EAU / COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention de dépôtage ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la société Véolia Eau et l'entreprise ALLO SERVICES ET VIDANGE, pour le déversement de ses matières de vidange et de graisses, dans la station de Gratenas (Privas).

Fin de séance : 19h20